

Procès-verbal du Conseil Municipal du 5 avril 2024

PRESENTS : Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Virginie MONTES - Lionel PEYRELONG
- Jean-Baptiste SANGLARD - Catherine MATHIEU

ABSENTS : Séverine CELLE

EXCUSES : Gérald GIBAUD - Sonia MAUREL - Catherine MOREL

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine MATHIEU

Le conseil municipal approuve la séance du 23 février 2024

Ordre du jour :

- Droit de préemption – vente Rougier/Bayle

Un droit de préemption est parvenu à la mairie concernant la vente de la propriété de Mr Rougier à Bournac. Le conseil municipal n'utilise pas son droit de préemption.

- Vente terrain communal le Roux + ventes à Mr Morel et Mme Eletto

Mr le Maire présente au conseil municipal la demande de Mr DEFOUR, propriétaire d'une maison au Roux, qui souhaite acquérir une partie de la parcelle communale AW 86 jouxtant sa propriété. Le conseil municipal donne son accord. Un document d'arpentage sera réalisé afin de déterminer la surface à céder.

Suite à la décision du conseil municipal du 12 juillet 2023 de vendre à Mr MOREL Bruno du Cros de Montroy une partie de la parcelle AN 53 située derrière sa propriété, un document d'arpentage a été établi afin de déterminer la surface à céder (199 m²).

De même, le conseil municipal, lors de sa réunion du 9 juin 2023, avait décidé de vendre à Mme ELETTO à Couteaux une partie de la parcelle AM 248 jouxtant sa propriété, un document d'arpentage a été fait et a permis de définir la surface à vendre (296 m²).

Les frais d'arpentage et d'acte seront à la charge des acquéreurs.

- Déclassement terrain communal à Machabert

Le conseil municipal lors de sa réunion du 12 juillet 2023 avait décidé de vendre une partie de la parcelle communale jouxtant la propriété de Mr et Mme OUAKIL à Machabert pour leur permettre de réaliser leur assainissement. Cette délibération a été refusée par la préfecture car cette parcelle fait partie du domaine public de la commune. Pour cela, il convient de déclasser cette parcelle qui n'est pas affectée à un service public ni à l'usage direct du public puisqu'il s'agit d'un talus. Le conseil municipal décide donc de déclasser cette parcelle qui a un caractère de délaissé routier et de vendre à Mr et Mme OUAKIL 130 m² (un document d'arpentage a été établi) au prix de 5 € le m². Les frais d'arpentage et d'acte seront à la charge des acquéreurs.

- **Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2023**

Mr le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion du trésorier qui correspondent en tous points aux comptes administratifs de la commune. Le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2023.

Mr le Maire présente au conseil municipal les comptes administratifs 2023. Le conseil municipal approuve les comptes administratifs 2023 dont les résultats de l'exercice (excédents ou déficits) sont les suivants :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget commune	309 941 €	46 730 €
Budget eau	13 575 €	-53 581 €
Budget assainissement	5 193 €	23 497 €
Budget centre d'accueil	22 578 €	4 624 €

Le déficit du budget eau s'explique par les frais du diagnostic qui a débuté en 2023 et va se terminer en 2024 et par la pose des compteurs de sectorisation dont la facture a été payée en 2023 mais dont les subventions seront versées en 2024.

- **Vote des budgets 2024**

Monsieur le Maire présente les budgets 2024. Ils s'équilibrent de la manière suivante :

BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
COMMUNE	775 995.50 €	804 570.50 €
EAU	104 265 €	345 989 €
ASSAINISSEMENT	22 921 €	276 327 €
CENTRE D'ACCUEIL	26 112 €	152 906 €

Les budgets ont été adoptés à l'unanimité.

Voici les principales dépenses d'investissement pour 2024 :

Budget Commune :

- Permis d'aménager Charigou 3 : 15 000 €
- Participation maison de santé de Fay : 15 000 €
- Eclairage public en led des villages : 41 000 €
- Achat de l'immeuble OPAC + frais : 206 000 €
- Changement des fenêtres des gîtes : 8 500 €
- Peinture de la salle du conseil
- Changement d'une porte de garage des pavillons et de la porte de la salle des jeunes : 2300 €
- Acquisition d'un lave-vaisselle pour la salle des fêtes

- Travaux de voirie et réfection du pont de Jucq : 114 157 € (subvention attendue : 28 000 €). Le budget communal étant excédentaire, le conseil envisage un programme de voirie plus conséquent que prévu.
- Achat d'une épareuse : 30 000 €
- Plateforme poubelle au lac, reprise du mur en pierre sur la terrasse du petit bazar.
- Une campagne d'aménagement de fossés et d'élagage d'arbres est envisagée en bordure des chemins communaux et ruraux de la commune

Budget du centre d'accueil :

- Changement des menuiseries : 76 000 € (subvention de 39 600 €)
- Changement de la chaudière gaz : 16 000 €
- Reprise de l'étanchéité des vélux : 18 000 €
- Changement de l'alarme incendie : 20 000 €

Budget eau

- Fin du diagnostic des réseaux : 23 900 € (subvention de 53 000 € couvrant les travaux réalisés en 2023 et 2024)
- Réfection du captage de Matarel : 165 600 € (subvention attendue de 110 000 €)
- Adduction d'eau le Bois de la Batie jusqu'au Ranchet : 61 000 € (subvention attendue de 54 000 €)

Budget assainissement

- Fin du diagnostic des réseaux : 67 100 € (subvention de 30 000 €)
- Réhabilitation de la station d'épuration : 200 000 €

- Vote des taxes directes locales

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taxes directes locales dont les taux sont : taxe foncière bâtie 35.34 %, taxe foncière non bâtie 55 % et taxe d'habitation 16.65 %.

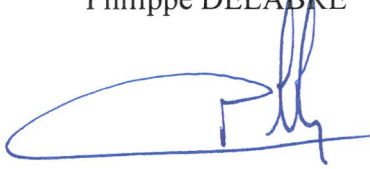
Questions diverses

- Station d'épuration

Suite à la réalisation du diagnostic sur les réseaux d'assainissement, il s'avère que la station d'épuration n'est plus conforme. Une étude a été réalisée pour sa réhabilitation. Des travaux d'un montant de 420 000 € doivent être entrepris afin de refaire entièrement la station. Des subventions de l'ordre de 70 % devraient être obtenues. Pour cela, une consultation des entreprises va être lancée avant le mois de juin afin de pouvoir monter les dossiers de demande de subvention. Les travaux ne débuteront qu'à l'automne ce qui permettra d'étaler les dépenses sur 2 années (2024 et 2025).

De plus, afin que le fonctionnement de cette nouvelle station soit optimal, il faut refaire le réseau d'assainissement du lotissement de Bonnefond. En effet, ce réseau est un réseau unitaire c'est-à-dire que les eaux pluviales et les eaux usées s'évacuent dans le même réseau. Or pour que la station d'épuration soit efficace, il ne faut pas que les eaux pluviales y soient rejetées d'où la nécessité de refaire le réseau du lotissement en réseaux séparatifs.

Le Maire
Philippe DELABRE

A blue ink signature of Philippe Delabre, featuring a large, sweeping horizontal stroke followed by a vertical line and a small flourish.

Le secrétaire de séance
Catherine MATHIEU

A blue ink signature of Catherine Mathieu, consisting of a large, fluid, cursive 'C' followed by a horizontal line and a small flourish.